

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

**36x24**

### **TARIFS DROITS D'ENTREE AUX SPECTACLES**

Par délibération N°82x23 du 27 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits d'entrée aux spectacles pour tenir compte de l'évolution des propositions culturelles et de l'augmentation des charges subies par la commune.

De ce fait, une catégorie tarifaire intitulée Spectacle "DECOUVERTE" et "Festival les Provençades" a été créée en 2023 mettant fin à la gratuité des spectacles accueillis dans ces cadres.

Toutefois, afin de soutenir le pouvoir d'achat des Pennois face à la hausse de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la catégorie tarifaire D en passant de 10€ à 5€, et de 7€ à 5€.

Ainsi, à compter du 1er aout 2024, les tarifs proposés par catégorie sont les suivants :

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
ADULTE	11,00 €	5,00 €	16,00 €	5,00 €
SENIOR (+ 65 ans)	8,00 €		11,00 €	
ENFANT (- 10 ans)	3,00 €		3,00 €	
ENFANT (10 à 18 ans)	8,00 €		11,00 €	0,00€
ADULTE REDUIT (Etudiant, professionnel du spectacle, adhérents fncta)	8,00 €		11,00 €	5,00€
ADULTE MINIMA (demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux)	7,00 €		10,00 €	
ENFANT MINIMA (enfant de -10 ans, parent demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux)	0,00 €		0,00 €	0,00€
ELEVE (écoles municipales d'enseignement artistique)	3,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €

	CATEGORIE D
ELEVE (établissements scolaires de la commune)	3,00 €
ENSEIGNANT (et adultes accompagnateurs)	0,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire
- PRECISE que la délibération prendra effet à compter du 1er aout 2024
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 34  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL